

Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/17225 30 mai 1985 FRANCAIS ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 30 MAI 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur, me référant à la lettre datée du 24 mai 1985 que vous a adressée le Représentant permanent de la République islamique d'Iran et de son annexe, qui contient le texte de la lettre que vous a adressée le Ministre des affaires étrangères du régime iranien (S/17217), de montrer la contradiction flagrante que contient la position iranienne telle qu'elle ressort de cette lettre - qui n'est pas isolée à cet égard : d'un côté, les autorités iraniennes lancent un appel à l'aide en se plaignant auprès du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies et en leur adressant une légère réprimande pour qu'ils prennent des mesures concrètes en vue de préserver la paix et la sécurité internationales et, de l'autre, elles rejettent la responsabilité du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le conflit iraquo-iranien et leur compétence en la matière. Voilà qui montre bien la mauvaise volonté des responsables iraniens et leur persistance à utiliser l'Organisation uniquement à des fins de propagande. Celle-ci devrait donc adopter une approche prudente face au comportement retors de l'Iran.

L'Iraq a annoncé à maintes reprises qu'il reconnaissait la responsabilité du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le conflit et sa compétence en la matière. Voilà la position logique, conforme à la Charte des Nations Unies, conforme aussi au fait que l'Iraq est Membre de l'Organisation et en tant que tel reconnaît les règles du droit international comme base de règlement du conflit.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Riyadh AL-QAYSI

85-15837 2648P (F)